

DOSSIER D'INSCRIPTION. PIGNANS 2024/2025

Nom et Prénom de l'élève : _____
Date de naissance : _____ Tel : _____
Adresse : _____
Mail (en majuscule): _____ @ _____

RESPONSABLES LÉGAUX (En cas de parents divorcés, renseigner les informations pour les 2 parents).

Nom : _____ Tel : _____
Nom : _____ Tel : _____

J'ai pris connaissance et accepte le règlement intérieur.

Signature (Parents si mineur)

- Éveil
- Initiation modern
- Préparatoire modern
- Street/hiphop enfant (samedi)
- Danse africaine enfant + pré-ado
- Street pré-ado
- Modern pré-ado
- Modern ado/adulte
- Street ado/adulte
- Cabaret
- Atelier contemporain ado/adulte
- Technique concours
- Répétition concours

TARIFS :

1 cours/semaine 25€/mois (250€/année)
2 cours/semaine 35€/mois (350€/année)
3 cours/semaine 45€/mois (450€/année)
4 cours/semaine 55€/mois (550€/année)
5 cours/semaine 65€/mois (650€/année)
FREE PASS 75€/mois (750€/année)

+ 22 euros d'adhésion annuelle pour tous.

RÉDUCTION : valable Uniquement sur les plus petits forfaits - 10% à partir du 2ème membre de la même famille (fratrie ou parent/enfant).

PIÈCES À JOINDRE À L'INSCRIPTION : La fiche d'inscription COMPLETE

- . RÈGLEMENT EN TOTALITE DES COTISATIONS (COTISATIONS + FRAIS D'ADHÉSION)
- . Règlement intérieur signé
- . Questionnaire de santé CERFA signé et complété

Pour les élèves du CURSUS CONCOURS :

- . 1 photo d'identité
- . Copie du passeport ou pièce d'identité
- . Règlement des frais concours
- . Document d'engagement concours signé et complété

ATTENTION : à l'issu du 2ème cours, le dossier COMPLET (règlement COMPLET compris) doit être ramené au professeur.

Dans le cas contraire, l'élève ne sera pas autorisé à faire le cours de danse.

REGLEMENT INTERIEUR

Cours : Dés 7 ans, nous conseillons fortement aux élèves de suivre un cours de bases classiques, modern ou contemporain pour toute inscription au cours de « danses urbaines »

Accès : L'accès aux salles n'est autorisé que pieds nus ou en chaussures de danse adaptées (chaussures de ville interdites) ; accès interdit aux personnes qui ne font pas partis de l'école de danse. Interdiction de mâcher du chewing-gum; les portables doivent être en silencieux et restent dans le vestiaire.

INTERDICTION de FILMER ou PHOTOGRAPHER les cours de danse sans autorisation préalable de la direction.

Tenues de danse : Une tenue adaptée à chaque discipline est exigée, les cheveux sont attachés et tirés en arrière. Pas de grosses boucles d'oreilles en cours (tenue de ville interdite, jean slim INTERDIT).

Assurance : Une assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite par l'association. Les élèves ayant un problème de santé doivent IMPERATIVEMENT le signaler lors de l'inscription. Dans tous les cas un certificat médical autorisant la pratique de la danse est exigé. Nous déclinons toute responsabilité en ce qui concerne les objets de valeurs laissés dans le studio.

Le parking n'est pas sous notre surveillance. Merci d'accompagner et de récupérer vos enfants jusqu'au hall du studio en HAUT.

Cotisations : Le règlement des cotisations s'effectue en TOTALITE lors de l'inscription (de 3 à 10 chèques selon le forfait choisi). Tout trimestre commencé est dû. Le montant de la cotisation est calculé sur un total annuelle de septembre à juin afin de palier aux mois à 5 semaines mais également aux vacances scolaires et éventuels jours fériés.

Aucun remboursement ne pourra être demandé même en cas de blessure. En cas de grossesse ou des blessures graves un avoir sera éventuellement accordé pour l'année suivante (même cas pour les blessures avec certificat médical avec des pathologies lourdes, expliquées, prouvées et empêchant toute pratique sportive pour l'année en cours). En cas de pandémie des cours en ligne seront mis en place afin de garder le lien avec nos élèves et de continuer à leur transmettre notre enseignement du mieux possible. Aucun remboursement ne sera proposé mais des stages GRATUITS seront mis en place d'une valeur bien plus conséquente.

Vacances Scolaires et jours fériés : Pas de cours de danse pendant les vacances scolaires mais ATTENTION le premier samedi des vacances scolaires TOUS les cours de danse sont maintenus. Hors vacances scolaires, tous les cours de danse sont maintenus même les jours fériés.

SIGNATURES du responsable légale et de l'élève

JE M'ENGAGE À RESPECTER LE PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR. J'atteste avoir renseigné le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (arrêté du 21 mai 2021).

GALAS

La participation aux galas de danse n'est pas obligatoire mais c'est l'aboutissement d'un travail commun entre tous les élèves d'un cours et leur professeur. C'est également un moment fort en émotions et en partage.

La participation aux galas impose des coûts de costumes et une totale présence aux répétitions ainsi qu'une régularité aux cours de danses.

GALA DE FIN DE 1^{ER} TRIMESTRE (fête de fin d'année) :

- Gymnase de la Moutonne (prix de l'entrée entre 5 et 7 euros).

GALA DE FIN D'ANNÉE : Spectacle **GRATUIT (la date reste définir avec la Mairie de Pignans)**

Place des écoles à Pignans. Ce gala concerne TOUS les élèves de Pignans et certain groupe de la Garde.

Répétitions OBLIGATOIRES : Répétition générale sur scène le jour du gala.

TARIFS COSTUMES : 20€/chorégraphie (ET DONC PAR COURS)

- gala du 1^{er} trimestre : les costumes doivent être réglé au plus tard le 10 novembre 2024
- gala de JUIN : les costumes doivent être réglé au plus tard le 31 mars 2025

Les costumes sont conservés par les élèves.

SIGNATURES du responsable légale et de l'élève

PIGNANS